Image not found or type unknown

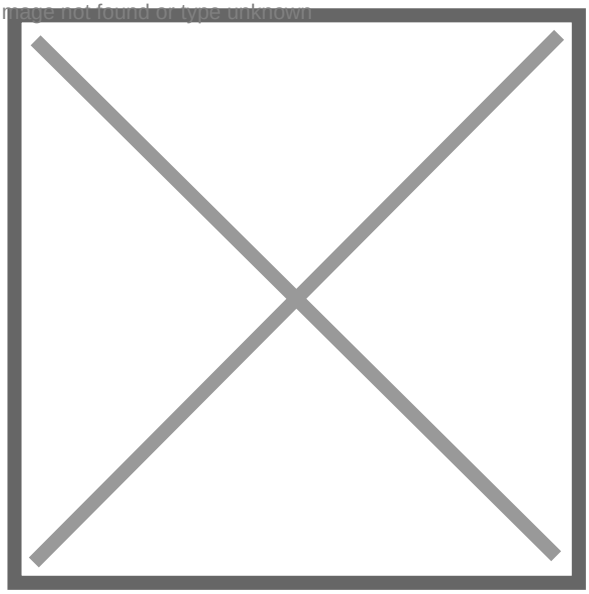

Droit du consommateur et abus de faiblesse

Par **mat71450**, le **28/04/2010** à **13:18**

Bonjour,ma mère a effectuée des travaux chez elle en passant par un vendeur qui est venu a son domicile
celui ci lui a vendu 24800 euro de travaux ,ma mère a reglée mais je trouve le prix abusif pour les travaux
puis-je bloquer les chèques avant encaissement dans l'attente d'une procédure pénale pour abus de faiblesse ?ma mère ayant 90 ans .Enfin ai-je une chance de gagner??
Dans l'attente d'une réponse de votre part .
MERCI

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés